

La Suisse, eldorado pour les travailleurs européens

L'an dernier, 80 000 actifs européens de plus vivaient dans notre pays par rapport à 2014, soit près d'un million au total

Quatre ans après l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse», la Suisse reste dans le top 5 des pays européens les plus attractifs pour les travailleurs expatriés en provenance de l'Union européenne (UE), derrière l'Italie et devant la France. Ils sont certes moins nombreux à y arriver qu'il y a quelques années, mais ils y restent plus longtemps. Dans la classe d'âge 20-64 ans, ils étaient 997 500 à y vivre au 1er janvier 2017, contre 917 000 en 2014, selon l'agence Eurostat. Rapporté à la population, c'est trois fois plus qu'en Allemagne, destination la plus prisée. Mais alors que la mobilité est plutôt le fait de citoyens d'Europe de l'Est dans les grands pays de l'Union, Italiens, Allemands et Portugais forment toujours le gros des bataillons en Suisse.

Invité à parler de libre circulation mardi devant le Parlement européen, le chef de la mission suisse auprès de l'UE, Urs Bucher, a reçu un accueil cordial des députés européens. On est loin des tensions qui avaient suivi le vote du 9 février 2014. Les ordonnances qui entreront en vigueur le 1er juillet 2018 traitent citoyens suisses et européens sur un pied d'égalité en leur donnant un temps d'avance sur les ressortissants non européens. Elles prévoient que les offres d'emploi soient notifiées aux bureaux régionaux pour l'emploi prioritairement là où le taux de chômage est supérieur à 8% (au 1er juillet 2018) puis à 5% (à partir du 1er janvier 2020). Les citoyens suisses et européens qui y sont enregistrés disposeront ainsi de l'exclusivité de ces informations durant cinq jours, après quoi les employeurs pourront les diffuser à leur convenance.

«Les Suisses nous ont rassurés» sur la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse, a confirmé un représentant de la Commission européenne devant les élus, tout en insistant pour que les cantons n'entreprennent pas, via des dispositions complémentaires, de favoriser les nationaux.

Le succès rencontré par la Confédération auprès des travailleurs européens tranche avec

la relative frilosité des Européens quand il s'agit d'aller travailler dans un autre pays de l'Union. Selon la Cour des comptes européenne (ECA), qui vient de publier un rapport sur le sujet, seuls 3,7% de ceux en âge de travailler (11,3 millions) franchissent le pas. Ils seraient 3 millions de plus à aspirer à le faire, sans y parvenir, en raison notamment du manque d'information sur les offres d'emploi ou faute de parler d'autres langues.

Le Réseau européen des services de l'emploi (Eures), auquel participe la Suisse, et qui permet de diffuser des offres étrangères via les agences de l'emploi nationales, reste inégalement utilisé. Les auditeurs, tout en louant l'excellente collaboration avec l'office de l'emploi helvétique, se sont bien gardés de mettre le nez dans sa gestion. Il «ne reçoit pas de fonds européens», explique un membre de l'équipe de l'ECA.

Besoin de main-d'œuvre

Il est pourtant associé à l'une des expériences de mobilité transfrontalière les plus réussies, celle de la région du Rhin supérieur, qui englobe plusieurs cantons du nord de la Suisse, du Jura à l'Argovie, ainsi que le sud de la Rhénanie-Palatinat allemande, et où 100 000 travailleurs passent la frontière chaque jour. «Les entreprises allemandes et suisses ont besoin de la main-d'œuvre française», particulièrement dans la construction mécanique et l'automobile, résume ce fonctionnaire.

Pour Urs Bucher, «il y a encore un important potentiel» de développement des relations avec l'UE: «Nous devrions travailler à le réaliser.» Sa priorité est le fameux cadre institutionnel auquel Berne et Bruxelles travaillent depuis plusieurs années. En garantissant une reprise plus automatique du droit européen et un certain rôle à la Cour de Luxembourg dans le règlement des conflits, il permettrait d'étendre à de nouveaux secteurs, comme l'électricité, l'ouverture du marché européen aux entreprises suisses et réciproquement. L'an dernier, Bruxelles avait en outre conditionné à un accord politique sur le cadre institutionnel le maintien de l'accès de la Bourse suisse à ses clients européens au-delà du 1er janvier 2019.

Florence Autret
Bruxelles